



ZONE DE DISTRIBUTION : CEYRAT

Conclusion sanitaire

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Référence de qualité ponctuellement non respectée pour le paramètre conductivité.
Des dépassements du paramètre chlorure de vinyle monomère ont été relevés. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CEYRAT ANCIEN 1, CEYRAT ANCIEN 2, CEYRAT NOUVEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 410 personnes sur 1 commune (ESPARTIGNAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ESPARTIGNAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ESPARTIGNAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 14

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 7,65 mg/L

Valeur maxi : 7,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 181

Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

D

Dépassements de la limite. Non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 7

Valeur moyenne : 0,501 microgramme/L

Valeur maxi : 1,2 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 6,97 unité pH

Valeur maxi : 7,2 unité pH

ALUMINIUM

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 9 microgramme/L

Valeur maxi : 9 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : 6

Valeur moyenne : 226 microS/cm

Valeur maxi : 258 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 21/03/2025

UDI 019000094

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.